

EXTRAIT du REGISTRE DEPARTEMENT AIN
des DÉLIBÉRATIONS

--o0o-- du CONSEIL MUNICIPAL

2024082

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 02 décembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MICOLAS Nathalie, Maire,

Date de la convocation

25/11/2024

Date d'affichage

25/11/2024

Présents Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Philippe LAMBERT, Eric MEUNIER, Frédéric MALBOS, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Paul SAISSET, Maryvonne HERRENKNECHT

Absents excusés : Paul VERNAY

Monsieur Frédéric MALBOS a été élu secrétaire de séance

Objet de la délibération :**RENOUVELLEMENT BAIL
SOCIETE DE TIR DE LA PLAINE DE L'AIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le bail de la Société de Tir de la Plaine de l'Ain, qui est arrivé à expiration le 11 novembre 2024. Il convient comme indiqué dans la convention d'occupation temporaire de terrains communaux du 15 octobre 2019 que l'autorisation est reconduite pour un an au 11 novembre 2025.

Elle présente un projet d'avenant à la convention élaboré en concertation avec Monsieur Michel CLUGNET, président de la STPA, et demande au conseil de se prononcer quant à ce renouvellement d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

- **DECIDE** de renouveler la convention d'occupation des locaux et d'une partie de la parcelle située lieu-dit « les communaux », cadastrée E n°286, pour une contenance d'environ 3 hectares, pour une durée de 1 année à compter du 11/11/2024, pour prendre fin le 11 novembre 2025.
- **DONNE** son accord sur les termes de l'avenant à la convention précitée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer pour et au nom de la commune toutes les pièces relatives à cette convention.

La Maire,
Nathalie MICOLAS

